



En cas d'écart, et notamment de non-respect de l'une des Règles d'or, chacun doit intervenir.

Cette vigilance partagée permet de progresser ensemble en matière de sécurité. Parmi les démarches mises en place, la Stop Card concrétise que tous les acteurs de l'entreprise, collaborateurs de Total et intervenants contractés, ont autorité pour arrêter un travail en cas de perception d'actions ou de situations à risques, voire susceptibles d'évoluer vers un accident.

Soulever un problème ou une question n'expose à aucune sanction.

RÈGLE 9

TRAVAUX DE FOUILLE



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Positionner les engins et la matière extraite à moins d'un mètre de la fouille

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Réaliser des travaux de fouille avec un permis établi à partir des plans du sous-sol
- ✅ Appliquer les précautions liées aux espaces confinés si nécessaire
- ✅ Baliser la zone de fouille et identifier les ouvrages souterrains

RÈGLE 10

TRAVAUX EN HAUTEUR



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Travailler sous ou à proximité de lignes électriques sans respecter une distance de sécurité
- ❌ Travailler sur un toit (bâtiments, réservoirs, etc.) sans vérifier sa solidité et sans mettre en place les protections adaptées
- ❌ Faire rouler une plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP) en position déployée sauf autorisation spécifique

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Travailler en hauteur (> 2 m) avec des outils rangés
- ✅ Accrocher un harnais de sécurité de façon sûre hors des barrières fixes ou dans une PEMP
- ✅ Utiliser un échafaudage vérifié et adapté au besoin

RÈGLE 11

GESTION DU CHANGEMENT



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Réaliser une modification technique ou organisationnelle sans disposer d'une autorisation préalable

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Disposer d'une analyse de risques et d'appliquer les mesures compensatoires
- ✅ Former le personnel et mettre à jour la documentation associée

RÈGLE 12

OPÉRATIONS SIMULTANÉES OU COACTIVITÉS



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Réaliser des opérations simultanées ou avec des coactivités sans visite préliminaire

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Effectuer une analyse de risques avec participation du personnel concerné
- ✅ Renforcer la supervision et désigner un coordinateur ayant l'autorité sur les opérations



LES RÈGLES D'OR DE TOTAL

SÉCURITÉ AU POSTE DE TRAVAIL



RÈGLE 1**SITUATIONS À RISQUES**

IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Fumer en dehors des zones autorisées
- ❌ Travailler ou conduire sous l'emprise de l'alcool
- ❌ Travailler ou conduire sous l'emprise de drogues

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Analyser les risques avant d'effectuer une opération peu fréquente ou complexe ou en cas de situation dégradée
- ✅ Signaler à la hiérarchie les situations dégradées, en assurer le suivi, appliquer les mesures de réduction des risques et formaliser l'information au personnel concerné
- ✅ Respecter les procédures d'arrêt et de démarrage et tracer leur avancement

RÈGLE 3**GESTES, POSTURES, OUTILLAGES**

IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Utiliser un outil défectueux ou non adapté à la tâche et à la zone d'utilisation
- ❌ Utiliser un outil, y compris les accessoires d'épreuves ou tests, hors des limites fixées par le fabricant

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Utiliser les outils prévus par le permis de travail ou les procédures et adapter les gestes et postures de travail en fonction de la nature des efforts et de leur caractère répétitif

RÈGLE 5**PERMIS DE TRAVAIL**

IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Effectuer des travaux sans le permis requis validé

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Analyser les risques avant de commencer un travail
- ✅ Utiliser les permis complémentaires requis
- ✅ Établir un nouveau permis si les conditions changent ou si le mode opératoire est modifié

RÈGLE 7**SYSTÈMES ALIMENTÉS EN ÉNERGIE**

IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Exécuter des interventions sans contrôle préalable de l'absence d'énergie et de fluides (sauf autorisation spécifique)

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Respecter le schéma d'isolement et les consignes de supervision associés au permis
- ✅ Vérifier les isolements, leurs repérages et verrouillages avant intervention et leur retrait avant remise en service

RÈGLE 2**CIRCULATION**

IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Depasser les limites de vitesses et temps de conduite autorisés
- ❌ Utiliser son téléphone en conduisant, y compris avec dispositifs mains-libres

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Contrôler l'état des véhicules et la conformité des engins avant utilisation
- ✅ Attacher la ceinture de sécurité
- ✅ Emprunter les voies piétonnes et tenir la rampe dans les escaliers

RÈGLE 4**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**

IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Franchir ou modifier une barrière de protection sans autorisation

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Porter les équipements de protection individuelle (EPI) définis pour la zone et la tâche, et en contrôler le bon état
- ✅ Porter un gilet de sauvetage lorsque requis
- ✅ Signaler les dégradations ou dysfonctionnements des barrières de protection

RÈGLE 6**OPÉRATIONS DE LEVAGE**

IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Passer ou rester sous une charge

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Réaliser une analyse de risques, suivre le plan de levage et baliser la zone
- ✅ Utiliser des engins et accessoires de levage conformes, régulièrement contrôlés et en bon état
- ✅ Vérifier que la fixation des élingues et le colisage de la charge sont appropriés
- ✅ Désigner un chef de manœuvre et contrôler la charge en mouvement

RÈGLE 8**ESPACES CONFINÉS**

IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Pénétrer dans un espace confiné sans vérification des isolations et sans contrôle d'atmosphère

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Prendre en compte les risques d'asphyxie, chute, déflagration, écrasement, noyade, etc. dans le permis de travail spécifique
- ✅ Disposer d'une surveillance permanente
- ✅ Disposer d'un plan d'évacuation d'urgence